



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **21 octobre 2013**

Délibération n° 2013-4168

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association EQUI'SOL (collectif régional des acteurs du commerce équitable) pour son programme d'actions 2013 relatif au pôle de compétences Pôle R

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Besson

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 11 octobre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, MM. Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrère, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Arrue, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Frih (pouvoir à M. Rudigoz), Ait-Maten (pouvoir à M. Ariagno), Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), Benelkadi (pouvoir à M. Kabalo), Bocquet (pouvoir à Mme Levy), MM. Bolliet (pouvoir à M. Ferraro), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à M. Lebuhotel), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Martinez (pouvoir à Mme Dubos), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Thivillier (pouvoir à M. Millet).

Absents non excusés : MM. Flaconnèche, Genin, Muet, Nissanian, Rousseau, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 21 octobre 2013**Délibération n° 2013-4168**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'association EQUI'SOL (collectif régional des acteurs du commerce équitable) pour son programme d'actions 2013 relatif au pôle de compétences Pôle R**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association EQUI'SOL (collectif régional des acteurs du commerce équitable) a pour objet la promotion du commerce équitable en Rhône-Alpes. Au-delà de son travail d'information et de sensibilisation, elle accompagne désormais les acteurs professionnels du commerce équitable et, plus largement, les acteurs de la consommation responsable grâce aux différents programmes OFRETIC, "achats publics équitables", "éco-événements", "GeoFairTrade" et "équidoc".

Parmi ses actions, l'association EQUI'SOL a créé, en 2010 et en son sein, un pôle de compétences, (Pôle R), qu'elle anime en relation avec un comité de pilotage constitué d'entreprises, d'associations, de la Chambre régionale d'économie sociale et solidaire, de RESACOOOP, de la fondation MACIF et des collectivités locales (Région Rhône-Alpes, Ville de Lyon et Communauté urbaine de Lyon). Le Pôle R est un espace de concertation, de coopération mais aussi d'échanges d'information et de mutualisation destiné à la fois aux professionnels du commerce équitable et à ceux qui impactent le commerce équitable.

a) - Objectifs

Depuis 2010, la Communauté urbaine a initié une démarche et un plan d'action pour développer l'économie sociale et solidaire, dans un contexte socio-économique de crise où les acteurs de ce secteur (associations, fondations, mutuelles de santé et d'assurances, banques coopératives, coopératives de production, coopératives d'artisans, coopératives d'acheteurs, coopératives d'activité et d'emploi) ont démontré leur contribution au maintien de l'emploi et de l'activité économique sur le territoire.

Le commerce équitable est un des segments de l'économie sociale et solidaire. Outre les produits alimentaires et l'artisanat, le commerce équitable concerne aujourd'hui de nombreux secteurs comme la mode, les cosmétiques, les compléments alimentaires, le textile ou encore les services avec, par exemple, l'organisation de voyages équitables et solidaires.

La rationalisation économique des filières classiques du commerce équitable, issues du milieu associatif et militant et le développement des systèmes de labellisation induit une structuration du secteur qui attire de nouveaux entrepreneurs. Aussi, des cadres de collaboration entre structures du commerce équitable se sont mis en place.

Pourtant, les entreprises du secteur expriment toujours un besoin plus pragmatique d'échanges et les plus petites structures sont confrontées à un besoin de professionnalisation sur des problématiques concrètes de gestion d'entreprise.

Pour répondre à ce besoin, la Communauté urbaine souhaite soutenir EQUI'SOL pour l'animation de son pôle de compétences, afin de favoriser une coopération interentreprises en s'inspirant de la méthode des "grappes" ("clusters"), fédérer les acteurs, renforcer leur structuration et améliorer leur professionnalisation.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2012

Par délibération n° 2012-3333 du 12 novembre 2012, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit d'EQUI'SOL pour l'action du Pôle R sur l'année 2012.

L'objectif en 2012 était de renforcer les axes de travail mis en place les 2 années précédentes :

Accompagner le développement économique des acteurs de l'agglomération

Pour répondre à la demande des acteurs d'un appui à la promotion commerciale, le Pôle R leur propose des outils pour valoriser leur offre et favoriser la rencontre avec la demande des professionnels.

Des tables rondes entre entreprises et collectivités locales ont eu lieu à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Grenoble, de Lyon et auprès du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Elles ont permis de sensibiliser ces acteurs à la consommation responsable et de leur présenter une "offre traiteur" répondant à ces enjeux.

Les ateliers de mises en relation organisés avec la Chambre d'agriculture ont rassemblé entre 50 et 60 participants, aussi bien producteurs de produits locaux et biologiques que restaurateurs. Ces échanges facilitent le développement de coopérations inédites.

Construction de partenariats et accompagnement de projets collectifs

10 structures ont été accompagnées en 2012 dans l'organisation d'événements. Bien que la demande existe, il s'avère difficile de facturer ses missions car elles concernent souvent un public de "petite" association qui n'a pas forcément le budget pour payer un prestataire. Une action d'accompagnement de 3 jours a été réalisée auprès de Gaz électricité de Grenoble (GEG) pour la constitution d'un cahier des charges pour ces distributeurs automatiques.

Professionaliser et renforcer les compétences des acteurs

Axe fondamental du projet, la collaboration et les échanges entre acteurs contribuent à renforcer leurs compétences, notamment grâce aux approches intersectorielles. Des groupes de travail intersectoriels et des rencontres thématiques d'échanges d'expériences ont ainsi été organisés sous forme de petits déjeuners, en collaboration avec des réseaux ou des structures reconnues pour leur expertise.

Au-delà de l'aspect convivial et de mise en réseau qu'ils présentent, ces temps collectifs fournissent des éléments de débats sur les fondamentaux de la consommation responsable. Animés par des experts des thèmes retenus, ils ont lieu tous les 2 mois et réunissent entre 20 et 40 acteurs.

Améliorer la reconnaissance de la consommation responsable

Afin d'améliorer la connaissance et la reconnaissance de la consommation responsable, le Pôle R a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie de communication par le renforcement de la communication mutualisée des membres du pôle, par des relations presse et par des actions de communication dans les média spécialisés. L'évolution du portail d'OFRETIC a ainsi permis de densifier les visites sur le site et contribué à améliorer la visibilité de l'offre.

Le Pôle R a également impliqué régulièrement les acteurs institutionnels et des chambres consulaires dans les projets qu'il met en place.

c) - Programme d'actions pour l'année 2013 et plan de financement prévisionnel

Pour l'année 2013, l'association EQUI'SOL entend renforcer les axes de travail du Pôle R mis en place les 3 années précédentes.

Accompagner le développement économique des acteurs rhônalpins

Les acteurs du territoire travaillant dans le domaine de la consommation responsable sont en demande d'un appui en matière de promotion commerciale. Le Pôle R leur propose des outils pour une valorisation collective de leur offre et permettant une rencontre avec la demande des professionnels.

Des tables rondes et ateliers de mise en relation fournisseurs-acheteurs professionnels seront organisés sur l'insertion par l'activité économique et la distribution automatique dans les entreprises.

Des actions de sensibilisation à la consommation responsable seront organisées.

Un service d'accompagnement personnalisé sera déployé : étude de la faisabilité, définition du besoin, mise en relation avec des fournisseurs, suivi des marchés, valorisation et communication, réalisation d'un bilan et/ou d'une évaluation.

Construction de partenariats et accompagnement de projets collectifs

Le Pôle R renforcera en 2013 son implication dans la construction de partenariats solides et variés, et dans la mise en œuvre de projets collectifs :

- échanges et collaboration avec le réseau des labellisés LVED (Lyon ville équitable et durable),
- ateliers de travail pour mutualiser la participation aux rencontres professionnelles de novembre 2013,
- animations lors de la Quinzaine du commerce équitable, le 11 mai à Lyon,
- échanges conviviaux sous forme d'apéro-réseaux à Grenoble et Lyon.

Professionaliser et renforcer les compétences des acteurs

Axe fondamental du projet, le transfert de compétences s'effectue grâce à une collaboration et des échanges entre acteurs. L'équipe d'animation du Pôle R porte une attention particulière à décloisonner les approches et permettre les rencontres intersectorielles. Elle propose un programme mobilisateur, articulé autour de groupes de travail, rencontres et formations. Les thèmes proposés pour les rencontres thématiques 2013 sont les labels de la consommation responsable, le prix juste, la consommation responsable pour tous, le commerce équitable au Nord. Les groupes de travail aborderont, notamment, les thèmes de la communication mutualisée et de la sensibilisation.

Améliorer la reconnaissance de la consommation responsable

Dans la continuité de la dynamique mise en place les années précédentes, la stratégie de communication pour 2013 se basera sur les éléments suivants : la lettre d'information du Pôle R "Infolettre", fusionnée avec celle d'OFRETIC, des outils de communication dédiés (plaquette, kakemono, etc.), les relations presse, le développement du site internet du Pôle R ainsi que sa présence sur les réseaux sociaux, et enfin l'actualisation de l'étude du Pôle R "Panorama de la consommation responsable en Rhône-Alpes".

Budget prévisionnel 2013 pour l'activité Pôle R d'EQUI'SOL

Charges	Montant (en € HT)	Produits	Montant (en € HT)
salaires et charges	45 280	ventes	23 000
frais de structure	15 680	subventions :	54 000
prestations	10 000	Région Rhône-Alpes	30 000
communication	5 000	Communauté urbaine de Lyon	10 000
déplacements	3 000	Ville de Lyon	5 000
aléas	8 040	Ville de Grenoble	4 500
		Communauté d'agglomération Grenoble Alpes-Métropole	4 500
		fonds privés :	10 000
		Res Publica	7 000
		autre fondation	3 000
Total	87 000	Total	87 000

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 €, au profit de l'association EQUI'SOL pour soutenir son activité "pôle de compétences Pôle R", dédiée à la professionnalisation des acteurs du commerce équitable pour l'année 2013.

Cette action bénéficie également d'un soutien régional dans le cadre du contrat sectoriel de la Région Rhône-Alpes dédié à l'économie sociale et solidaire et donne lieu à une valorisation dans la convention de fonctions d'agglomération et de centralité 2010-2016 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'association EQUI'SOL pour son programme d'actions 2013 relatif à son pôle de compétences afin de professionnaliser les acteurs du commerce équitable,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association EQUI'SOL définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 6574 - fonction 90 - opération n° 0P01O1578.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 octobre 2013.